

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE de  
LIMEUIL



**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**

**SEANCE DU 24 avril 2014**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 11</b>	L'an deux mil quatorze, le 24 avril à 20H30,
<b>Présents : 10</b>	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, le Maire.
<b>Votants : 11</b>	Date d'envoi de la convocation : 18 avril 2014
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. HERVE.RICHARD.MARIN. DURAND.BOUSSIQUET. VAN STRIEN. Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO
<b>Conseillers absents :</b>	Michel FOUILLET a donné procuration à Francis MARIN
<b>Ont donné procuration :</b>	
<b>Secrétaire :</b>	Hélène MERINO

## Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter les points suivant dans les divers :

- Nomination des régisseurs
- Création poste agent entretien,
- Création emploi Point Tourisme

## Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 24 février 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

### 1 - Vote du compte administratif 2013 de la commune

Madame Hélène MERINO présente au conseil municipal le compte administratif 2013 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
341 651,02€	476 933,24€	480 693,62€	280 063,12€

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants, ayant droit de vote, ce compte administratif.

### 2 - Affectation de résultat budget de la commune

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 du budget communal la somme de 167 608,00 € correspondant à l'excédent de fonctionnement de l'année 2013 .

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, approuve cette affectation de résultats

### 3 - Vote du compte administratif 2013 du service assainissement

Madame Hélène MERINO présente au conseil municipal le compte administratif 2013 du service assainissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
78 725,43€	62 897,73€	753 937,00€	324 776,14€

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants, ayant droit de vote, ce compte administratif.

#### 4 - Affectation de résultat service assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 du budget 2014 du service assainissement la somme de 13 286,38 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votant Après en avoir délibéré, approuve cette affectation de résultat

#### 5 - Vote du budget primitif 2014 de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
385 768,93€	385 768,93€	344 702,93€	344 702,93€

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants ce budget.

#### 6 Vote du budget primitif 2014 du service assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014 du service assainissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
77 430,38€	77 430,38€	58 071,38€	58 071,38€

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants ce budget.

#### 7 Vote du compte de gestion 2013 de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2013 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants  
Après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2013 du receveur municipal pour la commune

#### 7-1 Vote du compte de gestion 2013 du service AEP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2013 du service AEP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants  
Après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2013 du receveur municipal pour Le service AEP.

## **7 –2 Vote du compte de gestion 2013 du service assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2013 du service assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants

Après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2013 du receveur municipal pour le service assainissement .

## **8 – Vote des taxes d'imposition**

Monsieur le Maire présente le rôle des taxes d'imposition pour l'année 2014

Après en avoir délibéré ,le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de fixer les taux suivants :

**Taxe d'habitation** : 8,55%

**Foncier bâti** : 11,50%

**Foncier non bâtie** : 51,91%

## **9 - Indemnité de fonction du Maire**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants et avec effet au 05 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire. Population 343 habitants, taux 100% de 17% de l'indice brut 1015, ainsi que 50% de majoration pour commune classée touristique.

### **9-1 indemnité de fonction des adjoints**

Vu les arrêtés municipaux du 15 avril 2014 portant délégation de fonctions des adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants et avec effet au 05 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire. Population 343 habitants, taux 6,6% de l'indice brut 1015 majoré 821.

## **10 – Rachat matériel retransmission château**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de location concernant le matériel pour les retransmissions dans la salle du château est arrivé à échéance le 30 mars 2014. Il y a une possibilité de rachat de ce matériel pour un montant de 385,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de racheter ce matériel pour un montant de 385,00€ HT.

### 11 – Délégué Syndicat Vallée Vézère

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 04 avril 2014, il a été nommé deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne .Il est nécessaire de nommer qu'un délégué titulaire et qu'un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer :

**Déléguée titulaire :** Laurence NINNIN

**Délégué suppléant :** Jean-Claude HERVE

### 12 – Travaux éclairage public suite à aménagement terrasse de la Place du Port

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SDE 24 d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : Modification du réseau EP suite l'aménagement de la Terrasse de la Place du Port. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 9611,00€. Le SDE24 prendra à sa charge un montant équivalent à 50,00% de la dépense nette HT soit la somme de 4004,58€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir

### 13 – Régisseurs des recettes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer des régisseurs de recettes pour les régies suivantes :

- **Marchés du dimanche matin et marchés nocturnes**
- **Point tourisme**
- **Parking payant**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants nomme :

#### **Pour la régie des marchés du dimanche matin et marchés nocturnes**

Benoît BOUSSIQUET régisseur titulaire

Michel FOUILLET régisseur suppléant

#### **Pour la régie du Point Tourisme**

Bruno DURAND régisseur titulaire

Benoît BOUSSIQUET régisseur suppléant

#### **Pour la régie du parking payant**

Michel FOUILLET régisseur titulaire

Bruno DURAND régisseur suppléant

### 14 – Remplacement Point Tourisme

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'embaucher une personne sous contrat, au Point Tourisme, du 19 avril au 30 septembre 2014 afin de remplacer Mme Mathilde GOURGOUSSE qui a pris une disponibilité pour convenance personnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette embauche.

## 15 – Création emploi agent entretien.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi CAE immersion à compter du 12 mai 2014 jusqu'au 11 mai 2015, pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et du réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette embauche.

## 16 – Délégués aux commissions

Suite au renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués aux commissions suivantes :

**CULTES** : Nicole HULOT – Hélène MERINO

**FINANCES ET BUDGET** Laurence NINNIN – Francis MARIN – Johannès VAN STRIEN

**COMMUNICATION BULLETIN MUNICIPAL** : Nicole HULOT – Hélène MERINO – Laurence NINNIN

**ASSAINISSEMENT** : Hélène MERINO – Bruno DURAND

**TRAVAUX VOIRIE – SECURITE – EAU – BATIMENTS** : Dominique RICHARD – Bruno DURAND  
Benoît BOUSSQUET - Michel FOUILLET

**FESTIVITES - ANIMATIONS** : Bruno DURAND – Benoît BOUSSQUET  
Michel FOUILLET – Dominique RICHARD

**ENFANCE – AIDE SOCIALE** : Laëtitia MARTINS DA COSTA – Nicole HULOT

**COMMERCE – ARTISANAT** : Johannès VAN STRIEN – Dominique RICHARD

**FLEURISSEMENT – EMBELLISSMENT** : Michel FOUILLET – Benoît BOUSSQUET

**CULTURE – TOURISME – AGENDA 21** : Jean-Claude HERVE - Francis MARIN – Laurence NINNIN  
Hélène MERINO - Nicole HULOT – Michel FOUILLET

## 17 – Plantation du Mai

Il est proposé de planter le Mai général le samedi 5 juillet.

## 18 – Plus Beaux Villages de France

L'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France aura lieu cette année les 16, 17 et 18 mai à EGUISHHEIM en Alsace Mme Nicole HULOT y participera.

## **19 – Demande subvention club de football**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club de football de Limeuil doit se rendre à YVOIRE (Haute-Savoie) pour représenter le village de Limeuil, lors du tournoi de football des Plus Beaux Villages de France, le dernier week-end de Mai. De ce fait le club de football sollicite une subvention afin de participer aux frais de transport et d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer au club de football de Limeuil une subvention d'un montant de 300,00€

## **20 – Réception travaux**

La réception des travaux de la passerelle et de la terrasse Place du Port est prévue le mercredi 07 mai à 12h30.

## **21 – Horodateur parking du stade de football**

Il est décidé de mettre en service l'horodateur du parking du stade de football du 15 juin au 15 septembre 2014.

Des devis ont été demandés afin d'aménager les abords du parking du terrain de football et déplacer le panier de basket sur ce parking.

## **22 - Convention utilisation terrain DOLLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention avec Monsieur DOLLE afin de pouvoir utiliser son terrain situé route de Trémolat pour faire un parking du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2014 dans l'attente de l'achat de ce terrain en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Le Maire,

Jean-Claude HERVE